



Droit d'echelle pour une construction neuve

Par **claudius1**, le **12/03/2009** à **19:00**

BonjourrnUn promoteur me demande un droit d'echelle verbalement pour le crépi d'un local bureau actuellement en construction. Pour cela il doit écraser une cabane de jardin en mauvais état.Il me dit qu'il démonte la cabane mais que je dois ensuite déblayer les débris par mes propres moyens.Il me propose même contre de l'argent à un employé de l'entreprise de construction la possibilité d'effectuer ce travail.Je trouve celà un peu fort!!!Il me menace en cas de refus de mettre le dossier en justice et qu'il obtiendra satisfaction car il arrive toujours à ses fins!!!Il dit aussi qu'il va détruire la cabane sans me demander mon avis si je ne répons pas! Si vous avez une idée pour résoudre ce problème je vous serai reconnaissant de bien vouloir me renseigner. Merci